

# Rôle des pharmacies dans les différentes phases de gestion de la pandémie du coronavirus SARS-CoV-2

## Position de la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse

25.08.2020

**Les pharmaciennes et les pharmaciens et leurs équipes font bien plus que simplement distribuer des médicaments. En tant que membres d'une profession médicale et professionnels de la santé, ils font partie intégrante des prestataires de soins médicaux de premier recours. À ce titre, ils doivent impérativement être impliqués et considérés comme tels dans les différentes phases de gestion de pandémie par les pouvoirs publics aux échelons fédéral et cantonal.**

Le nouveau coronavirus SARS-CoV-2 a déclenché une pandémie mondiale qui a touché la Suisse dès le mois de février 2020. Dès ce moment-là, les pharmacies ont été présentes sur tous les fronts: elles ont conseillé, rassuré et sensibilisé la population en relayant les messages des autorités selon le principe «One Voice»<sup>1</sup>. Elles ont fait face aux achats compulsifs de médicaments et aux ruptures de stock. Pour soutenir les mesures décidées par les autorités, les équipes officinales ont aussi préparé des solutions hydroalcooliques, intensifié les livraisons à domicile pour les personnes à risque ou en quarantaine, renouvelé les traitements pour les patients chroniques alors que les cabinets médicaux étaient fermés. Quant aux pharmacies hospitalières, elles ont également été mises à rude épreuve pour assurer l'approvisionnement en matériel médical et en médicaments essentiels pour la prise en charge des patients COVID-19 en raison d'une concentration de la production en Asie.

## Impliquer et intégrer les pharmacies en tant qu'interlocuteur santé dès le début

En tant que membres d'une profession médicale universitaire<sup>2</sup>, les pharmaciennes et pharmaciens actifs dans les officines publiques, les hôpitaux, les administrations, les universités et autres établissements de santé peuvent et souhaitent davantage contribuer à la gestion des épidémies, des pandémies.

- La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse demande instamment à **être représentée et impliquée au sein des groupes d'experts à l'échelon national, dès la première phase de l'épidémie**. En tant qu'organisation faitière nationale représentant une profession médicale, pharmaSuisse doit pouvoir assurer le lien avec les organismes nationaux de planification de la pandémie et faire office de plaque tournante pour les demandes des membres et, selon les cas, des sociétés cantonales de pharmacie.
- Les pharmacies, les médecins de famille et les soignants assurent les soins primaires de proximité pour toute la population. Pour que les pharmacies puissent pleinement assumer leur rôle, il est indispensable que le **personnel officinal soit lui aussi pris en considération dans la gestion des stocks et la distribution de matériel de protection individuel** en suffisance, et de manière équitable sur tout le territoire national.

## Utiliser la force de frappe des officines dans la campagne de vaccination contre la COVID-19

Avec plus de 314 000 contacts quotidiennement avec la population<sup>3</sup>, le personnel des quelque 1800 officines suisses peut sans conteste apporter une contribution significative à la maîtrise d'une pandémie. Grâce à leur présence sur tout le territoire et leur accès facile sans rendez-vous, les pharmacies sont un partenaire idéal lorsqu'il s'agit de déployer, en partenariat avec les autres acteurs de la santé, des mesures nationales de santé publique pour contenir un virus. Elles le démontrent chaque année, durant la saison grippale, lorsqu'elles participent à la sensibilisation du public et à l'amélioration de la couverture vaccinale<sup>4</sup>. Les pharmaciennes et les pharmaciens ont, grâce à leur formation, les compétences nécessaires pour effectuer des tests sérologiques ou administrer des vaccins.

- pharmaSuisse demande que **dès qu'un vaccin contre le SARS CoV-2 sera disponible, il puisse aussi être administré par les pharmacies**. Pour cette raison, il est absolument nécessaire que les pharmaciennes et pharmaciens titulaires d'un certificat en vaccination soient impliqués dès le début parmi les acteurs œuvrant pour la vaccination contre le SARS CoV-2.

<sup>1</sup> Plan suisse de pandémie Influenza, Office fédéral de la santé publique, 5<sup>e</sup> édition, 2018

<sup>2</sup> Loi sur les professions médicales, LPMéd

<sup>3</sup> Faits et chiffres – Pharmacies suisses, pharmaSuisse, 2020 [www.pharmaSuisse.org/faitsetchiffres](http://www.pharmaSuisse.org/faitsetchiffres)

<sup>4</sup> Vaccination en pharmacie: bilan et expériences des pharmacies, B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung AG, Bâle, 2018.

**La vaccination en pharmacie s'adresse aux personnes à faible risque de complication.** La mise en œuvre doit se dérouler comme pour toutes les autres vaccinations au moyen d'un questionnaire de triage spécifique qui permet de suivre un processus systématique englobant triage, information et documentation. Ce questionnaire permet d'identifier les personnes présentant des risques vaccinaux particuliers. Les personnes atteintes de déficit immunitaire, de maladies auto-immunes ou présentant une contre-indication ainsi que les femmes enceintes ne font pas partie du groupe-cible pour la vaccination en pharmacie et doivent, comme pour les autres vaccinations, être vaccinées par leur médecin traitant ou par un spécialiste. Les facteurs de risque supplémentaires liés au vaccin sont également pris en compte.

- pharmaSuisse attire l'attention sur le fait que **l'aspect financier de la prise en charge de la vaccination contre le SARS-CoV-2 en pharmacie doit encore être réglé.** Afin d'obtenir une couverture vaccinale rapide et à grande échelle de toute la population, cette prise en charge doit être équitable<sup>5</sup>. Avec cette mesure de santé publique, pharmaSuisse est convaincue d'apporter une contribution importante à la lutte contre la pandémie.

### **Des tests sérologiques de détection d'anticorps SARS-CoV-2 en pharmacie**

pharmaSuisse travaille d'arrache-pied avec des partenaires de marché, dont un laboratoire dûment autorisé par Swissmedic, à l'élaboration d'une prestation de détection d'anticorps SARS-CoV-2 en pharmacie qui respecte les normes de qualité et de sécurité. Bien que le recours aux tests de détection d'anticorps ne fasse actuellement pas partie de la stratégie de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'objectif de pharmaSuisse est de proposer **une solution nationale uniforme de haute qualité dans les officines** pour le prélèvement sanguin capillaire – et si nécessaire veineux – ainsi que pour les informations et les conseils spécialisés autour des résultats des tests. Ainsi, si ce type de test devait être recommandé dans le futur, les pharmacies seront prêtes. A ce moment-là, il faudra que ce test soit pris en charge uniformément, qu'il soit effectué par un médecin ou un-e pharmacien-ne.

Ce test s'adresse aux personnes ne présentant pas de symptômes, mais qui souhaitent savoir de manière fiable si elles ont été en contact avec le virus ou pas. Le test sérologique proposé en pharmacie permet d'accompagner les résultats de conseils individuels, notamment afin d'éviter que la personne testée positive ne se sente protégée et relâche ses efforts. Parallèlement, pharmaSuisse va lancer une étude de terrain en rassemblant différentes données recueillies lors des entretiens menés pour effectuer ce test. Les résultats seront évidemment mis à disposition des autorités sanitaires.

### **Des frottis nasopharyngés-PCR pour le diagnostic de la COVID-19 en pharmacie**

Trois pharmacies à Schaffhouse offrent actuellement ce type de test dans le cadre d'un projet pilote qu'elles effectuent en étroite concertation avec l'autorité sanitaire compétente et en respectant strictement les standards de qualité et de sécurité liés à ces tests. Seules les personnes asymptomatiques ou paucisymptomatiques sont concernées par ce projet pilote. pharmaSuisse salue cette initiative qui permet de mettre en évidence la praticabilité en officine et qui va dans le sens de l'élargissement des compétences des pharmaciennes et des pharmaciens souhaité explicitement par les milieux politiques.

### **Conclusion**

Les pharmaciennes et les pharmaciens disposent de toutes les compétences nécessaires pour jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre des politiques de santé publique. En étroite collaboration avec les autres acteurs de la santé et les pouvoirs publics, ils sont en mesure d'agir et d'appuyer les mesures définies en cas de pandémie, concernant la communication, la gestion des contacts, les soins médicaux, les médicaments antiviraux et antibiotiques, les vaccins, les tests et les mesures comportementales.

### **Personnes de contact**

Fabian Vaucher, président de pharmaSuisse, [president@pharmaSuisse.org](mailto:president@pharmaSuisse.org)  
Dr Samuel Allemann, pharmacien clinique, expert des soins des maladies chroniques et études, pharmaSuisse, [samuel.allemann@pharmaSuisse.org](mailto:samuel.allemann@pharmaSuisse.org)

<sup>5</sup> Actuellement, la vaccination en pharmacie n'est pas prise en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS); deux motions acceptées par les Chambres sont en attente de mise en œuvre: [18.3977 LAMal](#) – Tenir compte des prestations fournies par les pharmaciens visant à garantir la qualité et à réduire les coûts et [18.4079 Pharmaciens](#) – Autoriser les prestations qui réduisent les coûts.